



AVRIL 2023

RADENAC INFOS

Mairie de Radenac
Téléphone : 02.97.22.43.19 – mairie@radenac.bzh – Site Internet : radenac.bzh
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

BULLETIN COMMUNAL TRIMESTRIEL



CÉRÉMONIE DES VŒUX 2023 :
les présidents d'association



NOUVELLE AIRE DE JEUX
à la salle communale

LE MOT DU MAIRE

Différents événements ne nous ont pas permis de faire paraître régulièrement ce bulletin municipal.

Avec les membres de la commission communication et du conseil municipal, je suis vraiment désolé de cette situation et je vous prie de bien vouloir nous en excuser. Nous espérons revenir à un rythme normal de publication très prochainement.

Vous souhaitant à toutes et à tous
bonne lecture

Bernard LE BRETON

SOMMAIRE

Mot du Maire	Page 1
Conseils municipaux	Pages 2 - 9
Etat civil – Urbanisme – Travaux	Pages 10 - 12
Informations communales	Pages 12 - 13
Pontivy Communauté	Pages 13 - 15
Associations – Calendrier des fêtes	Pages 15 - 20

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 16 décembre 2022

Date de la convocation
07/12/2022
Date d'affichage
07/12/22
Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal :
14
En exercice : 8
Votants :

L' an 2022, le 16 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane
Excusés ayant donné procuration : M. PIRIO Philippe à M. ALLAIN Philippe, Mme MILETTO Michèle à Mme GICQUEL Claudine

Excusés : Mme VÉRA Aurélie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon

Secrétaire de séance : M. LE CALLONNEC Stéphane

Objet de la délibération : Avenant n° 1 - Aménagement de sécurité "Bois de Lambilly" (Délib. 2022/12/01A)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 1 relatif aux travaux d'aménagement de sécurité au Bois de Lambilly par le cabinet C.E.A. représenté par monsieur Serge LIZIARD.

Monsieur le Maire rappelle que le marché pour ces travaux a été notifié à l'entreprise KALON TP de Pontivy le 03 août 2022 pour un montant de 44 759.80 € H.T.

Les travaux supplémentaires consistent à la réalisation d'un plateau ralentisseur en face du terrain de sports, pour un montant de **5 587.60 € HT** représentant une augmentation de **12,48 %** et porterait donc le marché de **44 759.80 € H.T. à 50 347.40 € H.T.**

Le coût des travaux est donc de **60 416.88 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux de sécurité du Bois de Lambilly

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement des travaux de sécurité au Bois de Lambilly compte tenu de la validation de l'avenant n°1 relative à la réalisation d'un plateau ralentisseur en face du terrain de sports.

Le coût des travaux avec la maîtrise d'œuvre est donc de **54 597.00 € H.T. au lieu de 24 910.00 € H.T.**

Il rappelle à l'assemblée la délibération du 25 mars 2021, n° 25-03-08B relative à la demande de subvention pour financer ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre serait :

- C.D. (P.S.T.) - 30 %	16 379.10 €
- C.D. (Aide exceptionnelle 2021)	11 210.00 €
- Emprunt + autofinancement	27 007.90 €
soit TOTAL H.T.	54 597.00 €

Le conseil municipal sollicite toutes les aides pouvant être attribuées pour financer ces travaux et notamment auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et valide le plan de financement.

Objet de la délibération : Maîtrise d'œuvre : Logement des Boulards (Délib. 2022/12/01C)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2021-12-10 du 02 décembre 2021 relative aux travaux du logement 7 ter rue des Boulards et du coût de la maîtrise d'œuvre du Cabinet MDO pour un montant de **6 700.00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire fait un bilan financier provisoire de cette opération et soumet le récapitulatif des travaux remis par le cabinet MDO. Il ressort qu'effectivement une erreur a été commise par le maître d'œuvre pour le lot chauffage-plomberie en particulier le chauffe-eau a été oublié. Aussi, on constate une différence entre le marché initial et la situation actuelle de l'ordre de **2 398.00 € TTC.**

Il est proposé d'appliquer une pénalité de 50 % sur la différence au cabinet MDO soit **1 199.00 € T.T.C.**

Le conseil municipal décide (8 voix pour, 2 voix contre) d'appliquer une pénalité de **50 %** de la différence constatée et fixe à **1 199.00 € TTC cette pénalité.**

Les honoraires du cabinet MDO sont donc fixés à **5 501.00 € T.T.C.**

Objet de la délibération : PLUi : Zone de centralité commerciale (Délib. 2022/12/02)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la zone de centralité commerciale définie par le plan local d'urbanisme intercommunal et propose d'en modifier les limites.

Les limites sollicitées s'établissent de la façon suivante en partant de la place de l'Eglise :

- au nord, rue du Stade : jusqu'au carrefour de la rue du Verger,
- au sud, rue Anne de Bretagne : jusqu'à la rue du Souvenir,
- à l'ouest rue du Tertre : jusqu'à la rue des Bois,
- à est, rue de la Chouannerie : jusqu' à la rue Charles de Foucauld.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité la modification de la zone de centralité commerciale comme indiquée ci-dessus.

Objet de la délibération : Tarifs 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2023** les tarifs suivants :

1) Photocopies 2023

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto) **0.36 €**
- La photocopie pour les associations (A4 Recto) **0.17 €**
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto) **0.61 €**
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) **0.31 €**
- Il est précisé que les associations de Radenac qui fourniront leur papier, bénéficieront du tarif à 50 % la photocopie.

2) Salle Saint-Fiacre 2023

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS			
	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		125.00 €	125.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal ...)	115.00 €		300.00 €	
Repas	145.00 €	200.00 €	320.00 €	320.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	60.00 €	70.00 €	115.00 €	115.00 €

Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	60.00 €
Caution	Forfait de 450.00 €

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 80 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

De plus, les associations de RADENAC pourront bénéficier d'un tarif à la demi-journée pour la location de la salle pour des manifestations payantes soit **58.00 €** et sans utilisation des cuisines.

3) Location de la vaisselle 2023 : le tarif vaisselle est inclut dans le prix de location de la salle. Un tarif supplémentaire est appliqué en cas de casse : se renseigner en mairie pour les montants.

4) Concession du cimetière 2023

- **78.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **110,00 €** pour une concession trentenaire,
- **218.00 €** pour une concession cinquantenaire.

5) Columbarium 2023

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **393.00 €** pour 15 ans,
- **890.00 €** pour 30 ans
- **1 214.00 €** pour 50 ans

6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2023

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **25.00 €** par jour,
- une caution de **65,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

7) Location de matériel 2023

Location du tracteur épareuse avec chauffeur : **82 € de l'heure**

8) Divers 2023

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Objet de la délibération : Tarifs cantine (Délib. 2022/12/03B)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 29/09/2022 n° 2022-09-07 relative aux prix des repas de la cantine **jusqu'au 31 décembre 2022** et propose de fixer les tarifs à compter du **1er janvier 2023**.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal fixe à l'unanimité le prix des repas à la cantine à compter du 1er janvier 2023 de la façon suivante :

- repas élève : 3.30 €
- repas adulte : 5.15 €
- repas à partir du 3ème enfant : 2.60 €

Objet de la délibération : Avenant n° 1 : Convention portant création d'un service commun des systèmes d'information (Délib. 2022/12/04)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 1 à la convention portant création d'un service commun

des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et la commune de Radenac et apporte toutes les précisions nécessaires.

Il rappelle que par délibération du 09 septembre 2019 n° 2019/09/06 la commune avait décidé d'adhérer à ce service.

Il précise que l'avenant porte sur l'ajout de nouvelles prestations au catalogue proposé par le service commun des systèmes d'information entraînant de nouveaux coûts qui nécessitent une évolution des modalités de facturation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information.

Objet de la délibération : Demande d'aide FSL (Délib. 2022/12/05)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL), pour des impayés d'électricité de 112.74 € et d'eau pour un montant de 196.90 €.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie mercredi 14 décembre 2022, à 19H00, pour étudier avec précision cette demande.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder au titre de l'eau, une aide de **175.00 €** et au titre de l'électricité, une aide de **100.00 €**.

Objet de la délibération : Budget Commune : Décisions modificatives n° 3 (Délib. 2022/12/06)

Les décisions modificatives relatives au budget de la commune sont validées à l'unanimité par le conseil municipal.

Objet de la délibération : Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2023 (Délib. 2022/12/07)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ; hors reste à réaliser, dans les limites suivantes :

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS EN 2022	AUTORISATION AVANT BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	4 900,00 €	1 225.00 €
21	Immobilisations corporelles	150 600.00 €	37 650.00 €
23	Immobilisations en cours	229 000.00 €	57 250.00 €

Objet de la délibération : Contrat de maîtrise d'ouvrage : Rénovation énergétique salle Saint-Fiacre (Délib. 2022/12/08)

Monsieur le Maire soumet la proposition de contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies pour les travaux de rénovation énergétique pour la salle Saint-Fiacre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies.

Objet de la délibération : Délégation de signature (Délib. 2022/12/09)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire consenties par le conseil municipal à savoir :

* Vestiaires Football

Fourniture d'un mitigeur et d'un détecteur de présence aux vestiaires douches au Bois de Lambilly par la SARL Christophe JAN pour un montant de **1 722.00 € T.T.C.**

* Ateliers municipaux

Fourniture d'un mitigeur aux ateliers municipaux par la SARL Christophe JAN pour un montant de 786.00 € T.T.C.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire

consentie par le conseil municipal conformément à la délibération 2020/05/05 du 28/05/2020.

INFORMATIONS

- Ecole Saint-Louis

Les enfants de l'école Saint-Louis ont déposé une carte de vœux pour la nouvelle année.

-Embauche

La candidature de madame Laure LE NOURICIER a été retenue pour le poste d'accueil de l'agence postale communale et de la mairie à compter du 19 janvier 2023.

- Population

La population retenue par l'INSEE au 1^{er} janvier 2023 est de 1086 Habitants (dont 1067 pour la population municipale et 19 pour la population comptée à part).

- Jeux

Les jeux implantés à la Salle Communale et au plan d'eau seront réceptionnés le 09 janvier 2023.

- Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité se dérouleront le 14 janvier 2023 à 11H00 à la salle Saint-Fiacre. Il est prévu à l'issue de la cérémonie un repas en commun avec les conseillers municipaux et les salariés et les conjoints.

- Participation école publique

La participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Réguiny est de 7 962.19 € dont 4 905.95 € pour 5 enfants en maternelle et 3056.24 € pour 11 enfants en élémentaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Complément d'information :

* Travaux La Bottine :

La réunion publique envisagée avant la fin de l'année a dû être reportée du fait des demandes formulées du conseil départemental qui ne souhaite pas voir se réaliser des chicanes mais préconise plutôt des plateaux.

* Commerce :

La discussion porte sur l'achat de l'ancienne Poêlée et de l'ancienne boulangerie ou de la construction neuve sur un autre terrain.

L'estimation de l'acquisition et des travaux de rénovation de ces immeubles du centre bourg comprenant la partie commerciale et un logement s'élèveraient à 560 000 € T.T.C. Un subventionnement important pourrait être attendu pour ce type de projet.

L'estimation pour un bâtiment neuf répondant aux besoins d'un commerce (sans logement) a été présentée. Le coût estimé est de 306 000 € T.T.C. Une esquisse d'implantation a été sollicitée aux abords de l'ancien presbytère sur un terrain communal. Ce type de projet est moins bien subventionné.

Après vérification du PLUi, il s'avère que l'implantation de nouveau commerce ne peut s'effectuer en dehors du cœur de bourg et qu'un projet hors rénovation ne pourrait pas voir le jour.

Séance du 09 février

Date de la convocation
02/02/2023
Date d'affichage
02/02/23
Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal :
14
En exercice : 14
Votants :

L' an 2023, le 9 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Objet de la délibération : Achat parcelle AB 187 (Délib. 2023/02/01)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'acquisition de la parcelle AB 187 au 6 Place de l'Eglise et appartenant

aux époux DEDIEU d'une superficie de 100 m².

Monsieur le Maire précise que le prix de vente est entre **10 000 € et 15 000 €**

Il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition de cette parcelle et d'autoriser le maire à négocier auprès des époux DEDIEU.

Le conseil municipal (13 voix pour, 1 voix contre) décide l'acquisition de la parcelle **AB 187** appartenant aux époux DEDIEU et donne tout pouvoir au Maire pour négocier le prix.

Objet de la délibération : Travaux voiries 2023 : Programme des travaux + Demande de subvention (Délib. 2023/02/02)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de définir le programme 2023 des travaux de voiries et de solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur Philippe ALLAIN précise que la commission s'est réunie le jeudi 19 janvier 2023 et propose les voies et rue suivantes : Route de la gare, route de Keropert à Gullérian, Kermacui, Nespy, Kergoff, Rue du Moulin à Vent, Rue du Verger, Le Moulin.

L'estimation réalisée par les services de Pontivy Communauté est de 47 173.72 € avec une prévision de révision des prix. Il est proposé de fixer l'enveloppe à la somme de **50 000 € H.T.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à **50 000 € H.T.** le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2023 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux de voirie.

Objet de la délibération : Travaux de sécurité La Bottine - Demandes de subvention (Délib. 2023/02/03)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'estimation de monsieur Serge LIZIARD du cabinet CEA de GUENIN pour les travaux d'aménagement de sécurité à la Bottine.

Le cout des travaux est estimé à 262 885.00 € H.T. Le montant de la maîtrise d'œuvre est de 18 400.00 € H.T.

Le coût global des travaux à ce jour est de 281 285.00 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce coût des travaux et de solliciter les différentes subventions pour la réalisation de ceux-ci.

Le plan de financement prévisionnel serait :

- Conseil Départemental (30 %)	84 386.00 €
- Etat (DETR - 8.85 %)	24 880.00 €
- Région (Bien vivre partout en Bretagne - 15 %)	42 193.00 €
- Emprunt + autofinancement	129 826.00 €
soit TOTAL H.T.	281 285.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite toutes les aides pouvant être attribuées pour financer ces travaux et valide de plan de financement.

Objet de la délibération : Morbihan Energies : Modification de l'annexe 1 des statuts - Actualisation de la liste des membres à la suite de l'adhésion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Délib. 2023/02/04)

Monsieur le Maire expose que par délibération n°2022-53 en date du 20 septembre 2022, le comité syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ».

L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Energies afin de prendre en compte l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération intercommunale suivants : Questembert Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté et Baud Communauté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022.

Objet de la délibération : Attributions de compensation définitives 2022 (Délib. 2023/02/05A)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les montants de Pontivy Communauté retenus par délibération n° 11-C06.12.22 du 06 décembre 2022 relatifs à l'attribution de compensation définitive pour l'année 2022.

Le montant pour la Commune de Radenac est donc de **30 317 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition de l'attribution de compensation pour l'année 2022.

Objet de la délibération : Modification de l'action sociale d'intérêt communautaire confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) et création d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile

Depuis plusieurs mois, une réflexion a été entamée par Pontivy Communauté et les communes concernées autour d'un regroupement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics. En effet, la préservation et le développement de ces services de proximité sont essentiels pour le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, enjeu majeur pour le territoire.

C'est dans ce sens que le conseil communautaire de Pontivy Communauté, lors de sa séance du 6 décembre 2022, par délibération N°05-CC06.12.22, a décidé d'élargir la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire, confiée au CIAS, pour y inclure, à compter du 1^{er} avril 2023, la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire intercommunal.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur les termes de la délibération n° 05-CC06.12.22 du conseil communautaire en date du 06 décembre 2022.

Objet de la délibération : Commission locale des charges transférées de Pontivy Communauté – Rapport (Délib. 2023/02/05C)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie pour procéder à l'évaluation des charges dans le cadre de la mise en œuvre du service commun « Autorisation droit du sol (ADS) ».

Ce Rapport de la CLECT, validé par le conseil communautaire réuni le 6 décembre 2022, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales. Ces délibérations des conseils municipaux des communes membres doivent être prises, au plus tard dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT de Pontivy Communauté du 17 novembre 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le rapport de la CLECT.

Objet de la délibération : Convention Territoriale Globale (CTG) – Délib. 2023/02/05D

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, les Caisses d'Allocations Familiales organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la Convention Territoriale Globale. La CTG qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille : aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ; accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Cette démarche de développement social local, associant la communauté de communes et les communes s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, l'élaboration d'un programme d'actions et la réalisation d'une évaluation des actions menées, ceci en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser un diagnostic du territoire dans les domaines relevant de la CTG ;
- d'approuver la démarche de signature de la CTG mise en place à l'échelle du territoire de Pontivy Communauté pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 et d'ainsi sécuriser les financements existants.

Objet de la délibération : Médiathèque (Délib. 2023/02/07)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le réseau des médiathèques sera opérationnel fin mars et pour mettre en valeur ce nouveau service une inauguration officielle est programmée le samedi 1er avril 2023 à Bréhan avec un spectacle de marionnettes, de danse et musique vivante pour un montant de 1 388.94 € TTC. Il propose au conseil municipal la prise en charge au prorata des 8 communes des frais inhérents à cette manifestation (spectacle + inauguration).

Le conseil municipal à l'unanimité décide la prise en charge des frais inhérents à cette manifestation et confirme la prise en charge des frais par les huit communes.

Objet de la délibération : Délégation de signature (Délib. 2023/02/08)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire consenties par le conseil municipal à savoir :

* Salle du Conseil Municipal

Pose de câbles pour la fourniture d'un visio-projecteur au plafond par la SARL Christophe JAN pour un montant de **1 452.00 € T.T.C.**

Travaux de rénovation (peinture) par Alain PASCO pour un montant de **6 636.00 € T.T.C.**

* Mairie

Fourniture et installation d'une alarme par la SARL Christophe JAN pour un montant de **2 736.00 € T.T.C.**

Fourniture d'un circulateur collectif de chauffage par la SARL Christophe JAN pour un montant de **2 250.00 € T.T.C.**

* Service Technique

Fourniture d'une tronçonneuse MS 194T/35CL par Locminé Motoculture pour un montant de **431.10 € T.T.C.**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire consentie par le conseil municipal conformément à la délibération 2020/05/05 du 28/05/2020.

INFORMATIONS

- Remerciements

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu une carte de remerciements pour la remise des colis de Noël.

- Visite site de méthanisation

GRDF organise une visite pour les élus du site de méthanisation agricole à Pleugriffet (LE LAVANDIER) le vendredi 10 mars à 14H00.

- Réunions

Il est arrêté les dates suivantes :

- Conseil Municipal le 30 mars 2023 à 20H00.

- Réunion des commissions le 23 février 2023 à 20H00

- Commission de finances le 08 mars 2023 à 18H00

- Point habitat

Monsieur André GUILLARD apporte des précisions sur la modification de la prime « renov » et de l'intérêt de la solliciter par les habitants de notre territoire.

- Divers

Des explications sont apportées par monsieur le Maire sur l'intrusion d'une personne non autorisée dans une classe de l'école Saint-Louis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

CANTINE

Modification des tarifs de cantine :

Repas élève	3,30 €
Repas adulte	5,15 €
Repas à partir du 3^{ème} enfant	2,60 €

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 26 décembre 2022 à VANNES, Taimoana Kawaii RANGIMAKEA



Décès

Le 21 septembre 2022, Mme Anne BERTHO née LE BRAZIDEC, 88 ans, 7 Cassac

Le 18 novembre 2022, Mme Emilienne GUILLO née THÉRAUD, 96 ans, Résidence des Pins

Avis de mention de décès

Le 4 novembre 2022 à L'Aigle, Mme Joséphine BOULLÉ, 88 ans

Le 12 décembre 2022 à Pontivy, Mr Henri NAYL, 89 ans, Kergal

Le 12 décembre 2022 à Vannes, Mr Gilbert DANET, 77 ans

Le 5 janvier 2023 à Plumelin, Mme Alexandrine JOUCHET, 92 ans

Le 11 janvier 2023 à Montfort-sur-Meu, Mr Daniel GUILLAUME, 75 ans

Le 20 janvier 2023 à Noyal-Pontivy, Mr André LE BRAZIDEC, 90 ans, 9 Le Pont Ropert

Le 24 février 2023 à Pontivy, Mr Basile LE GAL, 88 ans, 3 rue du Stade

PACS :

Le 19 novembre 2022, M. Maxime DAMEZ et Mme Morgane MIQUEL

Le 25 mars 2023, M. Alan GUEGAN et Mme Amandine AUDDO



En 2022, nous avons enregistré 10 naissances, 1 mariage, 15 décès, 2 PACS

ILS NOUS ONT QUITTÉ...



Benoit LE BRETON
Trésorier de « La Vigilante »
et ancien correspondant de La Gazette



André LE BRAZIDEC
ancien employé communal
et ancien adjoint honoraire

URBANISME

Permis d'aménager

M. Bernard RIBOUCHON et Madame Anne-Marie RIBOUCHON : rue des Bois : création d'un lotissement (1 lot)

Permis de construire

LEGENDD'OF KI BREIZ, 2 Kergario : construction de 10 box pour élevage canin

M. Hervé PENSIER : 16 Saint-Fiacre : transfert du permis de construire de M. TREUILLER
M. Mathieu GROSEIL et Mme Marion LE BORGNE, 5 rue Les Bois : construction d'une maison d'habitation
Mme Janine GUILLET, 5 Keropert : rénovation d'un mur en pierres

Déclarations de travaux

Mme Susan TANDY : 10 Saint-Fiacre : réfection des menuiseries
Mme Marie-Thérèse LE LARGE, 1 rue du Souvenir : pose de panneaux photovoltaïques
M. Christopher JEGO, 3 Le Moulin : installation d'un vélux
M. David TRÉHIN : 19 rue Charles de Foucauld : édification d'un garage
Mme Florence TOUBOULIC : 30 rue Anne de Bretagne : création d'une fenêtre de toit
M. Gilbert LE GUENNEC, 3 Le Herbon : installation de panneaux photovoltaïques

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES PROPRIETAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les propriétaires sont tenus de déclarer l'occupation des logements dont ils sont propriétaires et ce **avant le 1^{er} juillet 2023**. Cette démarche s'effectue auprès du service des Impôts ou bien directement en ligne sur impots.gouv.fr (espace Particulier > onglet « Biens immobiliers »).
Pour les personnes n'ayant pas Internet, il vous est possible de contacter le numéro d'assistance aux usagers : 0.809.401.401 (numéro non surtaxé).

TRAVAUX



Travaux pont de Saint-Fiacre



Travaux de renouvellement
du réseau eau potable à Cassac

De nouveaux jeux ont remplacé les anciens à la salle communale ainsi qu'au plan d'eau.



Salle communale



Plan d'eau

La 5^{ème} éolienne a également été mise en place par ENGIE GREEN depuis le début d'année.



INFORMATIONS COMMUNALES

HORAIRES MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Depuis le 19 janvier 2023, les horaires de la mairie et de l'agence postale ont été modifiés. Voici les nouveaux horaires :

	MAIRIE	AGENCE POSTALE
LUNDI	08H30 – 12H00	09H00 – 12H00 et 14H00 – 16H00
MARDI	08H30 – 12H00	09H00 – 12H00 et 14H00 – 16H00
MERCREDI	08H30 – 12H00	FERMÉE
JEUDI	08H30 – 12H00	09H00 – 12H00 et 14H00 – 16H00
 VENDREDI	08H30 – 12H00	09H00 – 12H00 et 14H00 – 16H00
SAMEDI	FERMÉE	09H00 – 12H00

Un nouvel agent, Laure LE NOURICIER, est arrivé également depuis le 19 janvier 2023 pour venir en renfort à Loïc.

ARGENT DE POCHE

L'opération argent de poche a été reconduite. Les jeunes filles et garçons qui le souhaitent peuvent y participer en s'inscrivant auprès de la mairie.



CHANGEMENT COMPTEUR D'EAU

Dans le cadre du contrat avec Pontivy Communauté, STGS doit procéder au renouvellement des compteurs d'eau sur la commune.

Une campagne de renouvellement est en cours pour une durée prévisionnelle de cinq mois.

Cette opération est obligatoire et gratuite. Elle peut être effectuée sans la présence des abonnés dans la mesure où leur compteur est accessible et démontable.

Une communication, courrier ou sms, est envoyée aux abonnés concernés environ quinze jours avant l'arrivée des agents sur la commune.



FORMATION LUTTE CONTRE LES TAUPES



Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON du Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose, des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.

A ce titre, vous pouvez venir vous inscrire en mairie où des bulletins d'inscription sont à votre disposition.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON du Morbihan au : 02.97.69.28.70.

INFORMATIONS PONTIVY COMMUNAUTÉ

DÉCHETS

Du fait de l'incivilité de certaines personnes, les poubelles installées à Kergoff ont été déplacées sur la route de Pont-Meur.



Les colonnes de tri ont été transférées de Kergoff à la rue des Bois (ancienne station d'épuration) ainsi qu'au parking du Bois de Lambilly situées anciennement sur le parking de la salle des fêtes. Elles sont destinées exclusivement aux habitants de la commune et de Pontivy Communauté. Nous vous rappelons également que les encombrants et déchets lourds doivent être envoyés à la déchetterie de Crédin.



POUR RAPPEL :

Le dépôt sauvage est puni par la loi !

« Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une amende forfaitaire : de 135 € à 375 € en cas de retard de paiement, jusqu'à 750 € en cas de non-paiement (ou 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets). »

Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015

En complément du geste de tri, il est indispensable de réfléchir à notre geste en évitant de produire des déchets, en consommant raisonnablement : choisir des produits moins emballés, louer ses outils, donner une seconde vie aux objets et vêtements, ne pas gaspiller, composter ses déchets fermentescibles.

Modification des horaires de la déchetterie de Crédin

➔ à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre : fermeture à 18h30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h30 / 12h	Kerponner Crédin	Kerponner	Kerponner Cléguérec	Kerponner Gueltas	Kerponner		Fermeture : DIMANCHE ET JOURS FERIES
HIVER 14h / 17h	Kerponner Cléguérec Gueltas	Kerponner Crédin	Kerponner Cléguérec Noyal-Pontivy	Kerponner Gueltas Crédin	Kerponner Noyal-Pontivy Crédin	Toutes les déchetteries	
ÉTÉ 14h / 18h30	Noyal-Pontivy Pontivy Crédin		Pontivy Crédin				

CIAS, outil de l'action sociale de Pontivy Communauté

Par délibération en date du 21 juin 2022, le Conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au 1er janvier 2023.



Quelles missions se donne le CIAS ?

Cet établissement autonome, avec son propre budget, se voit confier, à compter de cette même date, l'exercice de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Pontivy Communauté



Jusqu'au 31 mars 2023, les CCAS de Rohan, Kerfourn, Pontivy, Noyal-Pontivy ainsi que le SADI du canton de Cléguérec sont gestionnaires des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du territoire. Par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé de transférer, à partir du 1^{er} avril 2023, la compétence de gestionnaire de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) au CIAS de l'intercommunalité.

À partir du 1^{er} avril 2023, pour bénéficier des prestations du SAAD public compétent sur l'intercommunalité, il faudra s'adresser au SAAD du CIAS de Pontivy Communauté :

- Numéro de téléphone unique : **02 97 07 19 89**
- Mail : **accueil.saad@pontivy-communaute.bzh**
- Site internet : **www.pontivy-communaute.bzh**

Quelles seront les missions du SAAD ?

Le SAAD proposera différentes prestations visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap qui rencontrent des difficultés pour réaliser des actes de la vie quotidienne :

- Préparation des repas
- Aide à la toilette simple, au change, à l'habillage et au déshabillage
- L'entretien des pièces de vie
- L'accomplissement de démarches administratives
- La mobilité à l'intérieur du domicile et à l'extérieur (courses, accompagnement à des rendez-vous...)
- Le maintien du lien social pour lutter contre l'isolement et la solitude

Les agents pourront intervenir à domicile **de 7 h 30 à 20 h 00**, y compris les week-ends et jours fériés pour les personnes les moins autonomes.

Quel territoire recouvrera le SAAD ?

À compter du 1^{er} avril 2023, le SAAD intercommunal proposera ses prestations sur l'ensemble du territoire du CIAS de Pontivy Communauté, à l'exception de la commune de Saint-Connec, déjà couverte par le SAAD du CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC).

Les habitants des communes de Pleugriffet, Réguiny, Radenac, Le Sourn, Saint-Gonnery et Guern, jusqu'alors non couvertes par un SAAD public, pourront désormais faire appel au SAAD intercommunal pour les accompagner.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE RADENAC

Cérémonie du 11 novembre 2022 : La commune de Radenac a accueilli, cette année, la cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918. Cette commémoration regroupait les anciens combattants et les élus des quatre communes de Lantillac, Pleugriffet, Radenac et Réguiny.

A tour de rôle, l'organisation est confiée à une de ces quatre communes.

Des enfants de l'école Saint-Louis ont lu trois poèmes accompagnés de leur directrice, Laëtitia.

A la suite de la cérémonie, les personnes présentes se sont dirigées vers la salle des fêtes pour assister à la retransmission d'une vidéo sur le centenaire du Soldat Inconnu, sur son histoire et celle de la flamme située sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Au moment du vin d'honneur, il a été annoncé à l'assistance le projet de la création d'une association du Souvenir Français.

CEREMONIE DU 19 MARS

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc s'est tenue le dimanche 19 mars.



APEL
Marché de Noël 2022



OGEC
Les membres de l'OGEC



ASSOCIATION DES PÊCHEURS

Réunion de l'Amicale des pêcheurs du 5 février 2023



Les dates à retenir :

- le dimanche 07/05/2023 : 2^{ème} concours de pêche

ASSOCIATION PLEIN AIR

Planning du 2^{ème} trimestre 2023

DATES	DÉPART	RANDONNÉE	LIEU D'ARRIVÉE	RESPONSABLE
Le 08/04/2023	14H Pleugriffet	GUILLAC	Parking Eglise	Raymonde
Le 12/04/2023	14H Pleugriffet	LANTILLAC	Parking Ville Tual	Raymonde

Le 15/04/2023	14H Radenac	MEUCON	Parking Ecole	Lilian
Le 22/04/2023	14H Pleugriffet	JOSSELIN	Parking Eglise	Eliane
Le 26/04/2023	14H Pleugriffet	TY MADEUC	Parking de l'abbaye	Raymonde
Le 29/04/2023	14H Radenac	KERGUEHENNEC	Parking du Chateau	Gérard
Le 1 ^{er} mai 2023	10 H Radenac	PETIT TACOT (organisé par la mairie)	Parking salle des Fêtes	Mairie de Radenac
Le 06/05/2023	14H Radenac	LOCQUeltas	Parking de l'Eglise	Raymonde
Le 10/05/2023	14H Pleugriffet	COLONNE DES 30	Parking de la Colonne	Lilian
Le 13/05/2023	14H Radenac	SAINT-NICOLAS-DES-EAUX	Parking Canoé	Marc
Le 20/05/2023	14H Radenac	CAMORS	Parking du petit bois	Lilian
Le 24/05/2023	14H Radenac	MOUSTOIR-AC	Parking de l'Eglise	Marie-Annick
Le 27/05/2023	14H Radenac	COLPO	Parking plan d'eau	Marc
Le 03/06/2023	14H Radenac	MOUSTOIR-REMUNGOL	Parking du Lavoir	Marc
Le 10/06/2023	14H Pleugriffet	LES PICOURAS	Parking de l'Eglise – Cruguel	Marie-Pierre
Le 17/06/2023	10H Radenac	ARZON	Port Navalo	Denis
Le 24/06/2023	8H30 Radenac	TREGUIER-PLOUGRESCANT	Parking salle des Fêtes	Gérard
Le 1 ^{er} juillet 2023	11H45 Radenac	RESTO	Parking de l'Eglise - Plumelec	Michèle

Miletto Gérard 06.73.12.41.52 et Michèle 06.11.48.65.86 / Blandel Raymonde 06.33.65.98.89 / Giquel Marie-Odile 06.73.60.71.02.

RAJ



Après 3 ans d'interruption en raison de la crise sanitaire, la RAJ (Radenac Association Jeunesse) organisait samedi 4 février la traditionnelle soirée savoyarde. Tartiflette et ambiance étaient au rendez-vous ! Un grand merci à tous ceux qui participent au bon déroulement des événements de l'association depuis maintenant 25 ans. La RAJ vous donne rendez-vous prochainement pour la chasse à l'œuf le dimanche 9 avril 2023 !

LA VIGILANTE

Profitons de la trêve hivernale pour faire un bilan des équipes seniors à mi-saison :

- À l'issue de la poule aller, l'équipe A termine en tête de son groupe de District 3. Avec neuf victoires, un match nul et une seule défaite, meilleure attaque et meilleure défense... Les Jaunes et Verts se doivent de tenir bon pour espérer une belle fin de saison.
- L'équipe B (en entente avec la C de Réguiñy), enchaîne les matchs du mieux qu'elle peut. La "Vicclair" est trop souvent tributaire des absences, mais se positionne tout de même à la huitième place de son groupe avec quatre victoires.

Du côté des jeunes, notons l'accession des U15 en District1. Depuis Janvier, avec deux victoires en deux matchs, les joueurs du Triskel sont premiers de leur groupe !!!

- L'hiver est aussi l'occasion d'essayer d'autres pratiques comme le futsal. Les U11 (encadrés par Jean-Marie) ont pu affronter les clubs d'Evelys, Noyal-Pontivy, GSI et Camors pour un tournoi en salle à Bréhan.



PROJET DE CREATION ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANÇAIS



En concertation avec les associations des Anciens Combattants des quatre communes (Lantillac, Pleugriffet, Radenac et Régigny), ce projet a été validé. Une troisième réunion d'information s'est tenue à la mairie de Pleugriffet le samedi 4 février 2023. Cédric JOSSO, porteur du projet, coordinateur défense pour la commune de Régigny et réserviste à la Délégation Militaire Départementale, a présenté l'ordre du jour :

- Rappel du but de l'association
- Présentation de l'appellation de cette association
- Composition du bureau

Cette association portera le nom du "**Comité du Souvenir Français du pays de Pontivy**", avec une triple mission :

" **Le but est de préserver ce devoir de mémoire, de continuer à recenser et à entretenir les sépultures des soldats ou civils mort pour la Patrie**", a annoncé Stéphane LE CALLONNEC, le Président des anciens combattants de la commune de Radenac.

Cédric JOSSO est le président du comité, assisté de Stéphane LE CALLONNEC, trésorier, et de Yannick LE DOUARIN, secrétaire.

Elle est ouverte à toute personne, civile ou militaire, titulaire ou non de la carte du combattant, adulte ou pas.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec Stéphane LE CALLONNEC au 06.82.83.61.49.

PHOTO D'AUTREFOIS



Petite devinette pour clôturer le bulletin : à vos méninges, prêts...

Sauriez-vous reconnaître à quelle occasion cette photo a été prise et à quelle époque ?

Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis



Novembre

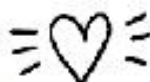
Écous dehors !

Chaque semaine, les enfants de TPS-PS-MS-GS et de CP-CE1 se rendent en forêt pour de nouveaux apprentissages. Cette pédagogie permet à chacun de trouver sa place et de s'exprimer plus librement en dehors des « murs » de la classe.



Décembre

Noël solidaire



Après leur traditionnel spectacle de Noël, tous les enfants de l'école ont à nouveau préparé des cartes de Noël qu'ils ont déposées dans les boîtes aux lettres des habitants du bourg de Radenac.

Avant les vacances, les Restos du Cœur sont venus récupérer les nombreux jouets collectés au sein de l'école à l'occasion de la nouvelle édition de l'opération « Calendrier de l'Avent inversé ». Cette année, les plus grands ont également participé à l'opération « Un colis pour Noël » en envoyant chacun un dessin destiné aux militaires français. Les nombreuses réponses reçues ont été sources de moments de partage.

Nous avons aussi collecté du matériel scolaire destiné aux enfants africains en partenariat avec l'association Breizh Togo.

Suite à toutes ces actions de solidarité, ce fut leur tour de recevoir des cadeaux. Le Père Noël est passé pour remettre à chaque classe des jeux.



Janvier

Écous au cinéma !

Toutes les classes participent à l'opération « Ecole et cinéma » en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale. Ainsi, nous nous rendons 3 fois (2 fois pour la classe des maternelles) au cinéma de Locminé pour voir des films sélectionnés avec l'exigence de représenter une grande variété de genres, époques et cultures.



COMITÉ DES FÊTES



CALENDRIER DES FÊTES 2023

AVRIL	SAMEDI	8	Plats à emporter	La Vigilante
	DIMANCHE	9	Chasse à l'œuf	RAJ
MAI	LUNDI	1	Rando	Comité des Fêtes
	DIMANCHE	7	Concours de pêche	Association des pêcheurs
	JEUDI	25	Loto intercommunal	Club des Fougères
	SAMEDI	27	Assemblée générale	La Vigilante
JUIN	DIMANCHE	11	Tournoi de foot	La Vigilante
	SAMEDI	17	La Cyclo « Jean Robic »	
	SAMEDI	17	Soirée de la RAJ	RAJ
	SAMEDI	24	Kermesse de l'école	APEL
	DIMANCHE	25	Concours de pêche au coup	Association des pêcheurs
JUILLET	JEUDI	6	Loto intercommunal	Club des Fougères
AOÛT	DIMANCHE	27	Fête de la Saint-Fiacre	Comité Saint-Fiacre
SEPTEMBRE		les 9 et 10	Concours Ball-trap	ACCA
	JEUDI	14	Loto intercommunal	Club des Fougères
	SAMEDI	30	Soirée moules-frites	APEL
OCTOBRE	SAMEDI	21	Boom des enfants	APEL
	SAMEDI	28	Soirée Halloween	RAJ
NOVEMBRE	SAMEDI	18	Soirée raclette	La Vigilante
DÉCEMBRE		les 8 et 9	Marché de Noël	APEL
	DIMANCHE	31	Soirée Réveillon	Comité des Fêtes